

**Rapport de la Commission des Finances au
Conseil Communal relatif à l'arrêté d'imposition 2025
Préavis municipal no 05/2024**

Madame La Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

- Monsieur Daniel Morier, Président
- Monsieur Basile Favre
- Madame Theres Brillet
- Madame Véronique Jaquemet
- Monsieur Tonino Natale, rapporteur

a rencontré une délégation de la Municipalité le 30 septembre 2024 pour préavis sur le sujet susmentionné.

Malgré une situation financière fragile, la Municipalité propose de maintenir le taux à 75 % pour l'année 2025 car elle a déjà annoncé une augmentation des taxes sur l'eau et les déchets et ne souhaite pas alourdir davantage les citoyens.

De plus, selon une estimation de la nouvelle péréquation intercommunale qui entrera en vigueur en 2025, la nouvelle méthode de calcul ne devrait pas impacter négativement les comptes communaux.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal

- Vu le préavis municipal No 05/2024
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté comprenant un taux de 75%

St-Barthélemy, le 28 octobre 2024

Pour la Commission des finances :

Daniel Morier

Basile Favre

Theres Brillet

Véronique Jaquemet

Tonino Natale